RASSEMBLEMENT CONGOLAIS POUR LA DEMOCRATIE
KISANGANI MOUVEMENT DE LA LIBERATION
« RCD/K-ML »

PRESIDENT NATIONAL

DÉCISION N° 0012/PN/RCD/K-ML/AMN/MMJL/2026 PORTANT CRÉATION DE DEUX BUREAUX DE REPRÉSENTATION DU RCD/K-ML ZONE EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Le Président National,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution, spécialement en son article 6 ;

Vu la Loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques en République Démocratique du Congo ;

Vu l'Arrêté ministériel n° 132/2005 du 07 avril 2005 portant enregistrement d'un parti politique dénommé « Rassemblement Congolais pour la Démocratie/Kisangani-Mouvement de Libération », RCD/K-ML en sigle ;

Vu les Statuts du RCD/K-ML, adoptés à Kinshasa le 16 décembre 2021, spécialement en leurs articles 24, 27 (point 7), 38, 43 (point 8) et 91 à 94 ;

Vu le Règlement Intérieur du RCD/K-ML, adopté à Kinshasa le 16 décembre 2021, spécialement en son article 69 ;

Vu la proposition du Secrétariat Général relative à la répartition des Bureaux de Représentation et à leurs règles de fonctionnement, conformément à l'article 91 des Statuts ;

Vu la délibération du Conseil National, siégeant exceptionnellement en lieu et place du Bureau Politique National en sa réunion du 20 juillet 2026, approuvant la répartition des Bureaux de Représentation, en application des articles 31 et 91 des Statuts :

Considérant la présence de nombreux membres et sympathisants du parti en Europe et en Amérique du Nord ;

Considérant la nécessité de structurer, d'encadrer et de coordonner l'action du parti dans la diaspora congolaise à l'étranger ;

Tél. : +243 999 94 20 71 / +243 82 021 44 99
E-mail : info@rcd-kml.net / www.rcd-kml.net

Décide :

Article 1er : Sont créés, au sein du RCD/K-ML, deux Bureaux de Représentation, à savoir :

1. Le Bureau de Représentation de la Zone Europe ;

2. Le Bureau de Représentation de l'Amérique du Nord.

Article 2 : Le Bureau de Représentation de la Zone Europe couvre l'ensemble des pays européens. Son siège est établi à Paris, en France.

Le Bureau de Représentation de l'Amérique du Nord couvre le Canada, les Etats-Unis d'Amérique et le Mexique. Son siège est établi à Ottawa, au Canada.

Article 3 : Chaque Bureau de Représentation est chargé de la gestion courante du parti sur le territoire de la zone qu'il couvre et met en exécution les décisions prises au niveau des organes centraux du parti.

Article 4 : Chaque Bureau de Représentation est composé d'un comité de quatre membres, à savoir :

1. Un Coordonnateur ;
2. Un Secrétaire Permanent ;
3. Un Secrétaire Permanent Adjoint ;
4. Un Trésorier.

Article 5 : Les membres de chaque Bureau de Représentation sont désignés par le Président National, sur proposition des membres du parti établis ou résidant dans la zone concernée, ou de leurs délégués, réunis en assemblée élective, pour un mandat de cinq ans renouvelable.

Article 6 : Le Secrétaire Général, qui coordonne les activités du parti à l'étranger, est chargé d'organiser les assemblées électives dans chacune des deux zones et de transmettre au Président National les propositions qui en résultent.

Article 7 : Chaque Bureau de Représentation délègue un représentant au Congrès, conformément à l'article 27 (point 7) des Statuts. Il présente régulièrement ses rapports d'activités au Secrétariat Général et lui rend compte.

Article 8 : Les structures de chaque Bureau de Représentation peuvent varier selon les réalités de la zone considérée, tout en respectant, mutatis mutandis, celles des fédérations du RCD/K-ML.

Article 9 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision, qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Article 10 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Kinshasa, le 12 OCT 2026

Honorable Antipas MBUSA NYAMWISI

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO * RASSEMBLEMENT CONGOLAIS POUR LA DÉMOCRATIE * KISANGANI MOUVEMENT DE LIBÉRATION * RCD/K-ML Président National

Tél. : +243 999 94 20 71 / +243 82 021 44 99
E-mail : info@rcd-kml.net / www.rcd-kml.net